

Communiqué de Mme le Maire de Lourdes suite à la conférence de presse de l'opposition municipale

Lors d'une conférence de presse donnée le jeudi 30 novembre 2017 par une fraction de l'opposition municipale, Madame Cabanne, Messieurs Artiganave, Rebollo et Dilmi ont une nouvelle fois avancé un certain nombre d'allégations et d'inexactitudes qui méritent quelques précisions.

Contrairement à ce qu'affirme M. Artiganave, le quorum n'a jamais été mis en danger lors du conseil municipal du 10 novembre 2017 et il a été assuré tout du long de la séance par la seule présence des élus de la majorité puisqu'au moment du énième départ d'une partie de l'opposition l'assemblée comptait encore 19 membres, soit deux personnes de plus que nécessaire.

L'opposition peut s'exprimer librement comme chacun pourra s'en apercevoir en consultant les PV de l'ensemble des séances du conseil municipal depuis trois ans. Ces conseils ont lieu en moyenne une fois par mois hors juillet/août, contre une moyenne de seulement 6 à 5 par an sous le second mandat de mon prédécesseur. Encore faut-il que l'opposition ne quitte pas prématurément la séance, comme ils ont pris l'habitude de le faire de plus en plus fréquemment, privilégiant ainsi la politique de la chaise vide au débat.

Concernant le futur Plan de prévention des risques sismiques, M. Artiganave semble aujourd'hui vouloir brûler les étapes, ce qui n'a pas été le cas sous sa mandature sachant que ce plan a été initié par l'Etat dès 2004. La présentation de ce plan en conseil est une première étape qui sera suivie d'une phase de concertation, notamment avec la population.

Il évoque à son sujet une soi-disant passivité de la majorité. Rappelons-lui simplement que depuis trois ans, nous ne cessons de réaliser ce qu'il a négligé de faire, parfois en totale contradiction avec la réglementation, ou de terminer ce qu'il n'a fait qu'à moitié.

Il juge, par ailleurs, la création du SIMAJE, syndicat qui reprendra les compétences scolaire et petite enfance au 1^{er} janvier 2018, comme un « retour à la case départ ». Au-delà de son approche très superficielle du dossier, M. Artiganave témoigne surtout, là encore, d'un grand mépris du travail accompli en commun dans ce domaine par les maires du territoire. Son approche, notamment sur les rythmes scolaires, est uniquement démagogique et ne s'embarrasse à aucun moment du devenir du personnel. Les agents apprécieront.

Il s'inquiète enfin de savoir si l'opposition siègera au SIMAJE. Rappelons que M. Artiganave lorsqu'il était maire avait en 2008 refusé que l'opposition siège à la CCPL. Un caprice sur lequel il n'est revenu que quelques semaines avant la fin de ses mandats...

Très loin également de l'effacement que prétend ressentir M. Artiganave, les projets lourdaïsiens, précédemment développés par la commune ou dans le cadre de l'ex-CCPL, irriguent la récente présentation du projet de territoire de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées par son président Gérard Trémège. Le signe d'une reconnaissance forte du travail conduit depuis trois ans sur la ville comme à la communauté de communes du Pays de Lourdes sous ma présidence.

Enfin ses insinuations sur l'ARAL et le festival de Musique de Lourdes, soi-disant « vendus à Tarbes », frisent le ridicule. Ce festival depuis sa création, il y a une cinquantaine d'années, a évolué dans le temps et connu différentes formes. L'ARAL, association indépendante, est une de celles-ci. Son ancien président, M. Altuzarra, a pris l'initiative d'aller à la rencontre de M. Trémège, président de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. De plus, Tarbes demeure un partenaire historique du festival comme l'est désormais Pau avec l'implication de Fayçal Karoui, chef de l'OPPB, dans la direction artistique du festival. L'ARAL dispose désormais d'un vrai conseil d'administration et d'un bureau constitué de gens de tous horizons, habitant à Lourdes, à Tarbes ou

ailleurs mais surtout musiciens ou mélomanes, toujours très passionnés, et très motivés pour redonner un nouvel éclat à cette manifestation.

Rappelons début 2014, peu avant les élections, l'intérêt soudain de M. Artiganave pour ce festival et comment il avait fait main basse sur celui-ci, après la démission massive du bureau, en imposant à l'association un concert hors sujet qui a mobilisé à lui seul près de 80% du budget habituel du festival.

M. Rebollo revient aussi sur le déplacement de la délégation des élus lourdais au 100e Congrès des Maires, osant des raccourcis (tous les élus ne touchant pas des indemnités) et surtout avançant, non sans cynisme, des principes dont il n'a jamais réclamé la mise en œuvre lorsque ses camarades et lui bénéficiaient d'indemnités. Et pour cause : le rapport de la Chambre régionale des comptes, portant essentiellement sur la période concernée, a pointé une grande opacité sur beaucoup de pratiques et le non-respect de la loi notamment sur les déplacements de l'ancienne majorité (Etats-Unis, Canada...). Rappelons qu'un certain nombre de ces dysfonctionnements ont été jugés suffisamment graves pour déclencher une procédure judiciaire actuellement en cours d'instruction.

Une nouvelle fois, MM Rebollo et Artiganave tentent de jeter l'opprobre et le soupçon sur l'action de la majorité municipale et ce, avec une mauvaise foi qui ne recule devant aucune limite, comme la mise en cause des services de la préfecture lorsque les réponses contredisent leurs arguments. De la même manière, ils continuent de jeter le discrédit sur l'un de mes adjoints. Un acharnement qui dépasse le simple cadre politique pour entrer dans une sphère personnelle que nous condamnons de la plus vive des façons. Déjà lorsque nous étions nous-mêmes dans l'opposition, et d'une façon ignoble qui témoigne du niveau où ils se situent, ces messieurs n'avaient pas hésité à user d'un faux rapport et de pressions sur son employeur pour essayer de lui nuire. Rappelons que, selon la volonté des Lourdaises et des Lourdais qui se sont exprimés en 2014 lors des élections municipales, M. Rebollo, situé trop loin sur la liste de M. Artiganave, n'a pas été élu. Seul un jeu de démissions orchestré par l'opposition lui a permis finalement d'intégrer par la suite cette assemblée.